



BIBLIOGRAPHIE


- CNAMTS Recommandation R 386
 "Utilisation des plates-formes élévatrices
 mobiles de personnel (PEMP)"
- Recommandation R 408
 "Prévention des risques liés au montage,
 à l'utilisation et au démontage
 des échafaudages de pied"
- INRS Brochure ED 801
 "Plates-formes élévatrices mobiles de personnel"
- Fiche pratique de sécurité ED 75
 "Plates-formes pour travaux de faible hauteur"
- Fiche pratique de sécurité ED 130
 "La prévention des chutes de hauteur"

CONTACTS POSSIBLES : SERVICES PRÉVENTION DES CRAM ET CGSS,
COMITÉS RÉGIONAUX DE L'OPPBTP, INSPECTION DU TRAVAIL, INRS, ...



LEVAGE DE PERSONNES EN SÉCURITÉ

CHAQUE ANNÉE DES ACCIDENTS MORTELS ONT LIEU LORSQUE DES APPAREILS DE LEVAGE DE CHARGES : chariots élévateurs, grues à tour, grues mobiles... SONT UTILISÉS POUR LEVER DES PERSONNES.



“ Pour souder en élévation, un ouvrier est monté sur des palettes empilées sur la fourche d’un chariot élévateur. Lors du soudage, celui-ci a basculé dans le vide, faisant une chute mortelle d’une hauteur de 2,50 mètres.”

“ Pour s’élever en vue de restaurer une couverture en tuiles, deux ouvriers montent sur un plateau métallique à mortier, qu’ils posent sur un lève-palettes, fixé au crochet de levage d’une grue. Ils manœuvrent eux-mêmes à l’aide de la boîte à boutons. Sous l’effet de rafales de vent, la flèche s’oriente. Affolés, l’un d’eux s’accroche au chéneau, l’autre tente de saisir le boîtier de commande, mais, déséquilibré, il chute mortellement d’une hauteur de 7 mètres.”

“ Pour déposer une console de coffrage, un maçon se fait élever sur une palette posée sur le lève-palettes au moyen d’une grue . Au moment où il saisit la console, il bascule dans le vide et effectue une chute mortelle d’une hauteur de 4,50 mètres.”

“ Pour nettoyer des luminaires, deux ouvriers sont montés sur un conteneur grillagé rendu solidaire de la fourche d’un chariot élévateur par une chaîne et un cadenas. Lors de l’élévation, les deux personnes, placées du même côté, ont fait basculer latéralement le conteneur entraînant la rupture du cadenas. Ils ont chuté d’une hauteur de 4 mètres, l’une des personnes est décédée.”

NON!

**DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2000
VOUS N'ÊTES PLUS AUTORISÉS
À UTILISER DES APPAREILS
DE LEVAGE DE CHARGES
POUR LEVER DES PERSONNES**

**VOUS DEVEZ UTILISER
DES MATÉRIELS
SPÉCIALEMENT CONÇUS,**
quel que soit votre secteur d'activité :
industrie, BTP, distribution, agriculture...

**LES DÉROGATIONS ANTÉRIEURES
SONT SUPPRIMÉES**

Art. R. 4223-31 du Code du travail,
introduit par le décret n° 98-1084
du 2 septembre 1998 :

“Le levage des personnes n'est permis
qu'avec les équipements de travail
et les accessoires prévus à cette fin.”

Les seules exceptions où un équipement
de travail non prévu pour le levage
de personnes peut être utilisé pour l'accès
en hauteur sont strictement encadrées :

- en cas d'urgence pour l'évacuation de
personnes,
- si l'utilisation d'un équipement spécialement
conçu pour le levage de personnes :
 - est techniquement impossible,
 - ou
 - expose à un risque plus important.

*Dans ce cas, la mise en œuvre de l'appareil de levage
et de l'habitacle doit respecter les prescriptions
de l'arrêté du 2 décembre 1998.*

DES SOLUTIONS EX

◆ **PRÉVOIR DES DISPOSITIFS
DÈS LA CONCEPTION
DU BÂTIMENT**

POUR ÉVITER DE TRAVAILLER EN HAUTEUR

Vannes commandées au sol

Luminaires qui descendent

POUR INTERVENIR EN SÉCURITÉ

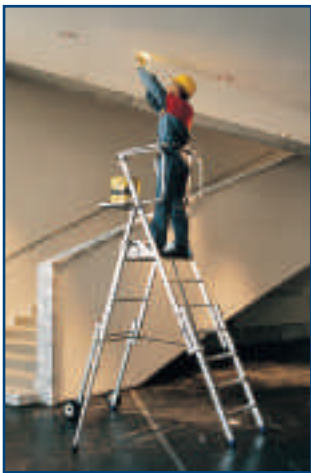
Accès permanent



ISTENT POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR

- ◆ **PRÉVOIR ET ORGANISER LES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ**
- ◆ **UTILISER DES MATÉRIELS SPÉCIALEMENT CONÇUS**

Plates-formes de travail
pour travaux de faible hauteur



Plates-formes élévatrices mobiles
de personnel



- Les échelles et escabeaux ne sont pas des postes de travail.
- Assurer la formation des travailleurs qui montent, démontent ou modifient les échafaudages fixes ou roulants.

- Les travailleurs qui conduisent des PEMP doivent avoir reçu une formation adéquate et être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.